



Du 28 juin au 27 juillet 2024 – N° 555

BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DOMINEUC

Pharmacie de garde

Pour connaître les pharmacies de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, appeler le 32.37.



Messes – Presbytère : 02.99.45.21.21

Dimanche 30 juin	10 h 30	St-Domineuc
Dimanche 7 juillet	10 h 30	Pleugueneuc
Dimanche 14 juillet	10 h 30	St-Domineuc
Dimanche 21 juillet	10 h 30	Pleugueneuc
Dimanche 28 juillet	10 H 30	St-Domineuc

INFORMATIONS MAIRIE



Mairie : 17 rue Nationale - Tél. : 02.99.45.21.06

accueil@saintdomineuc.fr - N° d'astreinte : 07.85.66.32.90

Horaires d'ouverture

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 45 - 12 h 00

- Mercredi, vendredi : 15 h 30 - 17 h 30

- **Fermée le jeudi**

- Samedi : 10 h 00 - 12 h 30 (**uniquement pour l'état-civil**)

Rappel

La mairie est fermée les samedis matin en juillet et en août.



Attention à partir du mois de septembre 2024 la mairie sera ouverte les 1^{er} et 3^e samedis du mois en dehors des périodes scolaires. En septembre les 7 et 21.

Très signalé

Élections législatives les 30 juin et 7 juillet 2024 – Changement du lieu des bureaux de vote

L'espace le Grand Clos étant réservé pour les fêtes des écoles et le gala de gymnastique de l'USL, les bureaux de vote sont déplacés à la **salle polyvalente du Canal, située sentier du Halage, les 30 juin et 7 juillet 2024. Ils seront ouverts de 8h à 18h.**

Tous les électeurs ayant demandé à s'inscrire **avant le 9 juin minuit** sont en droit d'être intégrés sur les listes électorales (sous réserve de la conformité de leur dossier) conformément au décret n° 2024-527 du 9 juin 2024.

Si vous êtes absent ou si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer en bureau de vote pour les élections législatives, vous pouvez **donner procuration** à toute personne de votre choix à **condition qu'elle soit inscrite sur une liste électorale** (pas nécessairement dans la même commune que vous). Vous pouvez effectuer une procuration pour un seul tour ou pour les deux. Le jour du vote, la personne désignée devra **se rendre dans votre bureau de vote** pour voter à votre

place. Il est conseillé d'**effectuer la démarche le plus tôt possible** afin de vous assurer que la procuration pourra être prise en compte par la mairie de votre commune. Vous pouvez effectuer la démarche par téléprocédure sur Maprocuration ou vous rendre dans un commissariat ou une gendarmerie.

PLUi - Plan local d'urbanisme inter-communal – Enquête publique

Vous pourrez émettre des remarques sur le projet au moment de l'enquête publique qui se déroulera à partir **du 24 juin 2024 jusqu'au 25 juillet 2024.**

Pour votre information, l'ensemble des documents du PLUi arrêté est consultable sur le site internet de la CCBP

<https://urbanisme.bretagneromantique.fr/plui/premiere-etape-de-validation-arret-du-plui/>

Service urbanisme

En vertu de l'article L480-4 du code de l'urbanisme, le fait d'exécuter **tous types de travaux sans autorisation de la commune (y compris clôture, ravalement, abri de jardin ...)** peut être puni d'une amende minimum de 1200 €.

Tous les formulaires sont disponibles à la mairie.

Pour toutes demandes ou dépôts de documents, **merci de prendre RDV.** Le service est ouvert : mardi, mercredi et vendredi matin de 8 h 45 à 12 h.

Contact : Mme Nicole Robin - Tél : 02.99.45.39.57 –

Mail : urbanisme@saintdomineuc.fr

Collecte des bacs jaunes

Prochaine collecte de bacs jaunes les **mercredis 3 et 17 juillet 2024.**

Nous vous rappelons que les bacs doivent être déposés au point de regroupement le jour de la collecte et **ramassés après passage du camion afin de ne pas gêner le déplacement des piétons. Merci de votre compréhension.**

Recensement militaire

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

OBJETIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SGA

Bibliothèque

Horaires d'ouverture jusqu'au 6 juillet :

Mardi : 16 h 30 – 18 h 00

Mercredi : 10 h 00 – 12 h 00 / 16 h 00 – 18 h 00

Jedi : 16 h 30 – 18 h 00

Vendredi : 16 h 30 – 18 h 00

Samedi : 10 h 00-12 h 00

Horaires d'ouverture d'été du 8 juillet au 31 août

Samedi : 10h00-12h00

Rappel de la réglementation applicable en matière de coupe et d'arrachage

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du **15 mars au 31 juillet** pour les particuliers et les collectivités. Pour les agriculteurs, les dates sont fixées du **16 mars au 15 août**.

Lutte contre le bruit – Arrêté municipal

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc. ne peuvent être effectués sur le territoire de la commune que dans les plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 20 h 00

- le samedi de 10 h 00 à 20 h 00

- les dimanches et jours fériés : interdit.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

" Arrêté municipal n° 2018-46 du 14 juin 2018

Arrêté municipal

Extrait : l'arrêté municipal 2024-10 du 17 janvier 2024 prescrit les modalités d'élagage des plantations le long des voies publiques et l'interdiction d'abandonner des déchets et des déjections canines sur le domaine public.

3-1 : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins et ce par mesure d'hygiène publique.

3-2 : Les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.



Associations et Divers

Forum des associations

Le forum aura lieu **le vendredi 6 septembre 2024 à l'Espace Culturel Le Grand Clos de 18 h à 20 h** – renseignements au 02.99.45.21.06



Kermesse de la paroisse Saint-Tugdual du Linon et de l'École Sainte Jeanne d'Arc

Dimanche 30 juin 2024 à l'Espace Culturel du Grand Clos à Saint-Domineuc.

Au programme : 11 h 00 messe en pleine-air, 12 h 30 restauration champêtre (galettes saucisses, frites, sandwich pain-saucisse, sandwich jambon-beurre). A 14 h 00 animations stands, 15 h 00 spectacles des élèves de l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Club du sourire

Le 2 juillet 2024, repas champêtre secteur du Linon à Longaulnay, 20 € pour les adhérents, 22 € pour les non adhérents. Vaisselle fournie.

Bretagne Romantique

Du 8 juillet au 30 août 2024 navettes estivales gratuites, bougez, découvrez, vibrez. Réservation obligatoire la veille avant minuit sur l'appli « navettes estivales Bretagne romantique » ou sur le site web, avant 12 h 30 par téléphone au 02.99.45.23.45

DIVERS

Particulier cherche une personne en chèque emploi CESU pour la taille de haies – 06.71.72.42.45

Restaurant scolaire : 02 99 45 37 87 ~ 1^{er} service : 12 h 00 – 12 h 45 ~ 2^e service : 12 h 55 – 13 h 40

Lundi 1 juillet	Mardi 2 juillet	Mercredi 3 juillet - ALSH	Jedi 4 juillet	Vendredi 5 juillet
Concombre <i>Bio</i> vinaigrette 🍴 Boulette de volaille Sauce tomate Coquillettes <i>Bio</i> et fromage râpé Fruit <i>Bio</i>	Macédoine de carottes <i>Bio</i> et pommes de terre <i>PL</i> 🍴 Bœuf bourguignon <i>FR PL</i> 🍴 Lentilles 🍴 Yaourt <i>PL Bio</i>	Céleri rémoulade <i>Bio PL</i> Paupiette de veau <i>FR</i> sauce champignons 🍴 Purée <i>Bio PL</i> 🍴 Fromage Compote <i>Bio</i>	<u>Menu végétarien :</u> Melon <i>Bio</i> Lasagne au fromage et pois cassés 🍴 Batavia <i>Bio PL</i> 🍴 Fruit <i>Bio</i>	<u>Ce midi on pique-nique à la cantine, en musique. Le pique-nique est préparé par nos soins.</u> Jus d'oranges <i>Bio</i> Tomates cerises Club sandwich 🍴 Jambon <i>FR</i> et fromage frais Chips <i>Bio</i> Emmental Esquimau chocolat

🍴 *Fait maison*

Bio : Agriculture Biologique

PL : Producteurs Locaux

FR : Provenance de France Pour des raisons d'approvisionnement, nous nous réservons le droit de modifier aines posantes du menu et vous remercions de votre compréhension

bonnes
VACANCES!